



Dispositions d'exécution relatives au Championnat suisse de groupes carabine 50m, Juniors et Elite (CSG-C50)

Edition 2024 - Page 1

Doc.-N° 5.53.02 f

La division Carabine 10/50m édicte pour le Championnat suisse de groupes carabine 50m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse de groupes Carabine 50m (CSG-C50)
- 1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Inscription

2.1 Concours

Toute correspondance est à adresser au Préposé du CSG-C50:

Urs Wenger E-mail: urs.wenger@swissshooting.ch Portable: 079 290 86 15

2.2 Centrale des Membres de la Fédération (MF)

Chaque MF nomme un responsable CSG-C50 pour son territoire. Son adresse et son numéro de téléphone sont à communiquer au Préposé au CSG-C50 de la FST **jusqu'au dimanche, 31 mars 2024.**

2.3 Inscription des groupes

Les groupes participants s'annoncent auprès du responsable du Membre de la Fédération (MF) jusqu'à la date prescrite par le MF.

Le responsable du MF annonce au Préposé du CSG-C50 les groupes participants par catégorie au moyen du formulaire d'inscription de la FST jusqu'au lundi, 22 avril 2024. Les dispositions d'exécution ou mémentos de la Fédération sont à joindre à cet envoi.

3. Droits de participation

3.1 Sociétés

Toutes les sociétés des MF de la FST peuvent participer avec un nombre illimité de groupes.

3.2 Tireurs

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les tireurs du groupe doivent être titulaires d'une licence carabine 50m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'Administration de la Fédération et des sociétés (AFS).

Les transferts de tireurs d'un groupe vers celui d'une autre société sont interdits en cours de saison, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2024.

3.3 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent participer aux deux catégories sous réserve de respecter l'obligation de licence.

Seul un ressortissant étranger peut être engagé par tour principal et par groupe. Ce tireur restera au sein du même groupe de la société participante durant les trois tours principaux. Le passage à un autre groupe de la société n'est pas autorisé. Si ce ressortissant étranger ne peut pas être aligné avec son groupe, il doit être remplacé par un tireur suisse. Les données personnelles complètes et le numéro de licence du ressortissant étranger ainsi que son affectation au groupe doivent être communiqués au Préposé du CSG-C50 avant le début de la saison, au plus tard le 22 avril 2024.

Le ressortissant étranger doit avoir tiré les trois tours principaux avec un groupe de sa société pour être admis à la finale du CSG-C50.

Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

3.4 Membres multiples

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B pour autant que leur société de base ne participe pas au CSG-C50

4. Commande de matériel

Commande par écrit à partir des semaines 14 à 16 du calendrier

4.1 Cibles en carton, bandes d'impression pour résultats et garnitures de feuilles de stand

Les responsables des MF commandent le matériel selon le formulaire de commande «www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/» directement auprès de la société Kromer Print AG, 5600 Lenzbourg. Une copie de la commande doit être envoyée au Préposé au CSG-C50.

Les cibles et les feuilles de stand en trop doivent être utilisées l'année suivante.

4.2 Cibles en carton

Les cibles en carton sont numérotées en continu et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre des numéros.

Les cibles en trop doivent être utilisées lors de la saison suivante.

4.3 Bandes d'impression de résultats

Les bandes d'impression de résultats sont numérotées en continu et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre des numéros.

Les bandes d'impression de résultats en trop doivent être utilisées lors de la saison suivante.

4.4 Cible électronique Meyton

La validation des compétitions sur les cibles électroniques Meyton s'effectue par voie électronique au moyen d'un Match-Key que la société de tir peut obtenir auprès du fournisseur via l'application web. Les résultats sont lus dans l'application web et transmis électroniquement aux sociétés et au Préposé CSG-C50.

4.5 Feuilles de stand de groupe électroniques de la FST

Les feuilles de stand de groupe pour les CSG-C50 Elite et Juniors sont disponibles sur le site internet de la FST:

«www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/»

Le chef de groupe doit remplir intégralement chaque feuille de stand de groupe avec les indications suivantes:

- nom, prénom, n° de licence et position de tir de chaque tireur du groupe
- les tireurs remplaçants sont à désigner comme tels lors du 1^{er} et du 2^e tour
- numéro (AFS) et nom de la société, numéro interne du groupe
- nom et adresse intégrale du responsable du groupe avec adresse électronique
- pour chaque tour, les numéros des cibles resp. bandes d'impression des résultats

5. Programme de tir

5.1 Déroulement

Le CSG-C50 comprend:

- trois tours principaux;
- une finale pour le titre de Champion suisse de groupes Elite;
- une finale pour le titre de Champion suisse de groupes et Juniors.

Les trois tours principaux doivent être tirés sur une installation de tir en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein.

5.2 Composition des groupes

Elite (catégorie ouverte):

- trois tireurs couché, bras franc
- deux tireurs à genou

Juniors jusqu'à U21:
(nés en 2004 ou plus jeunes)

- deux tireurs couché, bras franc
- deux tireurs à genou

Les Juniors ne peuvent participer qu'à une seule catégorie par tour principal et lors du concours final. A cet égard, ils ne perdent pas le droit de revenir dans la catégorie Juniors.

Seule la position «couché bras franc» est autorisée pour toutes les classes d'âge (y compris les seniors-vétérans)!

Un seul tireur peut être remplacé par tour. Le nom du tireur remplacé doit être mentionné sur la feuille de stand du groupe. La composition du groupe lors du tour précédent est déterminante.

5.3 Programme de tir

Chaque tireur tire 20 coups par tour sur la cible 10. Deux coups par cible pour les cibles en carton. En cas de coups plus nombreux, le nombre correspondant de meilleurs coups sera supprimé.

La somme des cinq respectivement quatre résultats individuels donne le résultat total du groupe.

5.4 Jaugeage

5.4.1 Marche à suivre

Sur demande écrite des fédérations, le Préposé peut autoriser un éventuel jaugeage des résultats à domicile. La demande doit être accompagnée des copies des justificatifs, du type de machine et des dernières dates de vérification de l'organisme de contrôle.

5.4.2 Jaugeage avec autorisation

Les responsables des MF, qui disposent d'une machine à jauger homologuée et d'une autorisation du Préposé au CSG-C50, sont en droit de jauger définitivement tous les résultats. Dans ce cas, seul l'original de la feuille de stand corrigée (section pour la FST) sera envoyé avec le formulaire d'annonce au Préposé au CSG-C50.

Les résultats tirés sur cibles électroniques sont également à reporter sur le formulaire d'annonce.

Les résultats supérieurs aux limites ci-dessous ne doivent être jaugés que visuellement.

5.4.3 Jaugeage sans autorisation

Les responsables des MF ne jaugent les cibles en carton que visuellement et sans machine ni jauge lors du dépassement des limites.

5.4.4 Limites de jaugeage

- Classe d'âge Elite: 960 points
- Classe d'âge Juniors: 760 points

Dans ces cas, les formulaires d'annonce classés par catégorie et par groupe doivent être envoyés au Préposé du CSG-C50 pour contrôle et jaugeage.

Sont à joindre:

- l'original de la feuille de stand (section pour la FST)
- les bandes d'impression des résultats
- les cibles en carton

5.5 Annonce des résultats, envoi postal

5.5.1 Annonce des résultats des sociétés au MF

L'annonce des résultats des sociétés au responsable du MF a lieu conformément aux DE, aide-mémoire/directives du MF.

5.5.2 Transmission des résultats par les MF à la FST

Les délais suivants sont à respecter par les responsables des MF pour la transmission des résultats de leurs sociétés à la FST:

- 1^{er} tour: vendredi, 10 mai 2024
- 2^e tour: mercredi, 24 mai 2024
- 3^e tour: vendredi, 7 juin 2024

Sont à envoyer au Préposé CSG-C50 par courrier postal, rangés par catégorie:

- les formulaires d'annonce des résultats des groupes;
- les feuilles de stand des groupes «section pour la FST»;
- les bandes d'impression des résultats, lorsque les scores mentionnés sous le point 5.4.4 ont été dépassés;
- toutes les cibles en carton selon le point 5.4.4, si le jaugeage avec machine par le MF n'est pas autorisé.

5.6 Classement en cas d'égalité

En cas d'égalité, le classement est fait en fonction:

- du total réalisé par le groupe lors du 3^e tour principal, puis
- du total des points obtenus par les deux tireurs à genou lors du 3^e tour principal.

5.7 Classements

Les classements seront publiés après chaque tour sur le site Internet de la FST, «www.swissshooting.ch».

6. Distinctions

Le nombre suivant de cartes-couronnes sera remis aux groupes ayant totalisé les résultats suivants au terme des trois tours principaux:

Elite:	2730 points et plus	cinq cartes-couronnes à 10 frs.
Juniors:	2136 points et plus	quatre cartes-couronnes à 10 frs.

7. Finances

7.1 Frais de participation pour les trois tours principaux

Les frais de participation par groupe sont de:

Elite:	100 frs.
Juniors:	80 frs.

La facturation à chaque MF est assurée par le Secrétariat de la FST.

8. Protestations

Les protestations sont à adresser par lettre recommandée au Préposé au CSG-C50 au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site Internet de la FST. La date du timbre postal fait foi.

Une caution de 50 frs. est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, de la FST. Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

9. Finale du CSG-C50

9.1 Dates

Elite:	samedi, 29 juin 2024	au stand de tir «Guntelsey» à Thoune
Juniors:	dimanche, 30 juin 2024	au stand de tir «Guntelsey» à Thoune

9.2 Nombre de groupes admis à la finale

Elite:	40 groupes
Juniors:	20 groupes

9.3 Frais de participation pour la finale

Le montant des frais de participation sera fixé dans les DE pour la Finale du CSG-C50.

10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE pour le CSG-C50 de la saison 2023 du 26 septembre 2022;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 25 septembre 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Urs Wenger
Chef de la division	Préposé au
Carabine 10/50m	CSG-C50